

Sherbrooke, le jeudi 9 janvier 2014

6211-06-152

Mémoire présenté au BAPE sur le projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke.

Monsieur le Président,

Le comité anti-transit Sainte-Bernadette regroupe 28 personnes qui représentent presque la totalité des foyers de la rue Sainte-Bernadette dans l'arrondissement Rock Forest.

Cette rue parallèle au boulevard Bourque est située entre la rue Grégoire et la rue Pavillon.

La rue Maricourt qui était un cul-de-sac est aujourd'hui le prolongement de la rue Sainte-Bernadette à partir de la rue Martin jusqu'à la rue Pavillon.

Il y a environ un an, la rue Pavillon à partir de Mi-Vallon a été prolongée jusqu'à la rue Martin pour rejoindre l'autre partie de la rue Pavillon qui retourne au boulevard Mi-Vallon près du boulevard Bourque.

Depuis environ 20 ans, une seule nouvelle habitation a été construite en 2013 sur notre rue, alors que des milliers de maisons ont été construites dans les quartiers voisins.

Nous subissons donc la libre circulation en « transit » (c.a.d. qu'aucun y circule par affaires ou besoins) :

1<sup>er</sup> de camions de toutes sortes

2<sup>e</sup> d'autobus d'écoliers (pleines ou vides)

3<sup>e</sup> d'autobus de la CMTS (légèrement occupés et le plus souvent vide ou presque)

4<sup>e</sup> d'essais routiers des concessionnaires d'autos avoisinants

5<sup>e</sup> d'autos provenant du côté ouest du boulevard Mi-Vallon et aussi invraisemblables que cela puisse paraître, certaines viennent même du côté sud-ouest du boulevard Bourque.

La rue Sainte-Bernadette qui était une rue résidentielle, tranquille et paisible est donc devenue une rue de transit infernal où le bruit, la poussière et la pollution font partie de notre quotidien.

La sécurité de nos déplacements à pied et en auto est grandement compromise; notre qualité de vie ainsi que la valeur de nos propriétés sont d'autant plus dépréciées.

Pourquoi donc un tel achalandage sur notre rue résidentielle?

La seule réponse possible est que les boulevards Bourque, Mi-Vallon, Bertrand-Fabi ainsi que la rue Léger ne sont plus des voies rapides.

Pour désengorger ces artères importantes, voici quelques suggestions qui pourraient être étudiées si ce n'est pas déjà fait :

1<sup>er</sup> ajouter une voie où c'est possible sur les 4 artères mentionnées plus haut

2<sup>e</sup> faciliter l'accès aux virages à droite sur feux rouges

3<sup>e</sup> améliorer la synchronisation des feux de circulation

4<sup>e</sup> prolonger le boulevard Mi-Vallon jusqu'au boulevard Industriel vis-à-vis du chemin Labonté, cela réglerait aussi les problèmes de transit dans le quartier ceinturé par la rue Yamaska.

Voici quelques questions adressées aux promoteurs du projet :

1. Comment la construction du boulevard René-Lévesque avec une seule voie pourrait-elle désengorger le boulevard Bourque?
2. N'est-il pas illusoire de croire qu'en y faisant circuler des autobus, on parviendrait à diminuer l'utilisation de l'automobile, afin de réduire notre production de gaz à effets de serre?
3. Combien de gaz à effets de serre sont produits annuellement à cause du carburant brûlé inutilement par les autobus de la CMTS qui circulent le plus souvent vide ou presque?
4. À combien s'élève le déficit de la CMTS renfloué par les contribuables?
5. Ne serait-il pas plus rentable à long terme d'investir du temps et de l'argent dans la promotion de véhicules électriques?
6. Lequel des 2 véhicules suivants produit le moins de gaz à effets de serre pour franchir la distance entre le boulevard Mi-Vallon et la rue Léger sur le boulevard Bourque?  
A) circule durant 30 minutes en première vitesse en s'arrêtant et repartant à tous les 20 pieds  
ou  
B) circule durant 3 minutes en 4<sup>e</sup> vitesse en arrêtant qu'une seule fois au coin de la rue Grégoire si les feux de circulation sont rouges
7. Quel est le pourcentage, des futurs riverains du boulevard René-Lévesque qui seraient d'accord à utiliser l'autobus ou le vélo pour se rendre au travail?

Oui au projet, mais seulement à la condition qu'il contribue à régler des problèmes de circulations qui s'amplifieront davantage.

« fin du document »

Claude Veilleux porte-parole